



Je ne reçois plus l'abonnement pour lequel je paye.

Par **Karimg**, le **24/09/2011** à **21:38**

Bonjour,

Jusqu'en Juillet dernier, j'étais abonné au magazine Challenges. Au début de mon abonnement et pendant 2 ou 3 mois, je recevais le magazine (hebdomadaire) contre 7 euros par mois en prélèvement automatique.

Puis, à partir de juin 2011, je n'ai plus reçu aucun magazine. Fin juillet, j'ai donc décidé de bloquer les prélèvements, puis j'ai écrit une lettre aux services abonnés du magazine Challenges (ne pouvant pas les joindre par téléphone - ils ne donnent apparemment pas cette information) pour obtenir une explication de leur part.

Aucune réponse.

Quelques jours plus tard, je reçois un courrier de leur part me demandant de régler la somme restante de mon abonnement (qui doit se finir d'ici début 2012, si je me souviens bien) : 161 euros.

Je n'ai pas donné suite à ce courrier, trop occupé par mon travail.

Il y a 2 jours, j'ai reçu une mise en demeure par courrier, d'une société de recouvrement. Voici les premières lignes de ce courrier :

"Challenges nous a mandatés pour procéder au recouvrement de votre dette au titre de

"abonnement impayé suite rejet de prélèvement"

Créance : 161 euros (pour l'abonnement) et 2,34 euros d'intérêts de retard.

Nous vous mettons en demeure de nous régler cette somme, en principal, intérêts et accessoires sous 48 heures à réception de la présente.

Faute de réponse dans ce délai, nous déposerons immédiatement une injonction de payer devant le tribunal le plus proche de votre domicile afin de vous faire condamner au paiement de 390,31 euros..."

J'ai appelé cette société de recouvrement et suis tombé sur un répondeur. J'ai entrepris les démarches pour payer la somme en plusieurs fois et attends une réponse de la société de recouvrement...

Mais, je ne souhaite pas en rester là.

Que faire contre la société Challenges qui m'oblige à payer alors que je ne reçois plus les magazines auxquels j'ai souscrit ?

Merci pour votre attention.

Karim

Par **pat76**, le **28/09/2011** à **19:28**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à la soité Challenges en lui demandant de vous prouver qu'elle vous a bien envoyé les magazines mensuels pour lesquels elle a effectués des prélèvements sur votre compte bancaire.

Vous indiquez que vous aviez alerter la société que vous ne receviez plus de magazine et cela malgré le prélèvement mensuel effectué par Challenges.

Vous précisez également que c'est avec une très grande impatience que vous attendez la signification de l'injonction payer dont vous menace la société de recouvrement que Challenges à solliciter. Vous indiquez que la loi vous permettant dans le délai d'un mois de faire opposition à cette injonction de payer à compter du jour de sa signification, vous ne manquerez pas de le faire afin que le litige soit plaidé devant la juridiction compétente.

Pour l'instant vous ne payez rien.

Par **Karimg**, le **29/09/2011** à **13:15**

